

Compte rendu – Session de travail du mardi 18 octobre 2022

Compte rendu de la session de travail tenue par les membres du Conseil de la Ville de Trois-Rivières le 18 octobre 2022 en présence des journalistes à la salle de la Commission permanente et par visioconférence.

Sont présents les membres suivants : Mme Pascale Albernhe-Lahaie, Mme Geneviève Auclair, M^e François Bélisle, Mme Maryse Bellemare, M. Jonathan Bradley, M. Dany Carpentier, M. Richard W. Dober, M. Pierre-Luc Fortin, M. Alain Lafontaine, M. Jean Lamarche, M. René Martin, M. Pierre Montreuil, Mme Sabrina Roy et M. Luc Tremblay.

Est absent : M. Daniel Cournoyer.

Examen, suivi (sauf huis clos) et approbation du compte rendu de la session de travail ordinaire du 4 octobre 2022

Sujet	Aucune modification n'est apportée au compte rendu de la session de travail ordinaire du 4 octobre 2022.
Décision : s. o.	
Responsable de l'exécution : s. o.	
Échéancier / suivi : s. o.	
Qui est arrivé ou a quitté pendant ce point (élu) – heure : s. o.	
Documents remis, discutés, projetés ou écoutés : s. o.	

Analyse des points à l'ordre du jour de la séance publique

Sujet	<p>Des questions sont posées en lien avec les points 12, 17, 22, 23 à 26, 28 et 39 de l'ordre du jour.</p> <p>Plus précisément, au point 12, Mme Pascale Albernhe-Lahaie souhaite en savoir plus sur le fonds et sur la façon dont les sommes sont versées. M. François Vaillancourt répond que le point à l'ordre du jour de la séance publique est une reddition de comptes, mais qu'il va demander à un représentant d'IDÉTR de répondre à la question avant la fin de la session de travail.</p> <p>Au point 17, M. Dany Carpentier demande si le Plan régional des milieux humides et hydriques a une portée juridique. M. Dominic Thibeault répond que le plan comporte des actions de modifications réglementaires, mais qu'il n'engage pas la Ville pour des décisions qui seront prises ultérieurement. M. Carpentier demande à quel moment la décision sur le parc industriel 40-55 sera à l'ordre du jour d'une séance publique. M. Jean Lamarche répond qu'un comité travaille encore sur des propositions qui conviendront à toutes et tous, propositions qui pourraient être déposées cette année. M^e François Bélisle demande où en sont les discussions du comité de sages. M. Alain Lafontaine répond que le comité se réunira le 27 octobre.</p> <p>Au point 22, Mme Pascale Albernhe-Lahaie demande si l'achat de projecteurs DEL pour les terrains sportifs est destiné à remplacer des équipements en fin de vie. Mme Sophie Desfossés répond que cette acquisition remplace des équipements en fin de vie et permettra de ne pas avoir deux modèles de projecteurs en même temps pour éclairer les terrains sportifs.</p> <p>Aux points 23 à 26, M^e François Bélisle demande si la Direction de la culture, des loisirs et de la vie communautaire prévoit de remplacer cette grande scène. M. Jean Lamarche répond que la question pourrait être discutée au comité Animer et soutenir la communauté. Mme Sophie Desfossés répond que la scène est en piètre état et qu'elle ne sera plus disponible. Sa direction a loué une scène à Stageline et a assumé tous les coûts cette année. Les événements devront payer un pourcentage de la location au cours des prochaines années jusqu'au paiement total. La Ville ne remplacera pas sa grande scène, car cela est beaucoup trop onéreux.</p> <p>Au point 28, M. Dany Carpentier demande si le comité organisateur devient un comité plus formel et propose que le président ou la présidente du comité Animer et soutenir la communauté fasse, d'office, partie de ce comité. M. Jean Lamarche est d'accord avec cette proposition, mais affirme que le comité actuel est un comité de transition. Mme Sophie Desfossés précise que le comité de transition est une obligation de Sports Québec.</p> <p>Au point 39, Mme Geneviève Auclair demande si des éléments majeurs de ces changements aux organigrammes doivent être soulignés. M. François Vaillancourt répond qu'une section qui était auparavant sous la responsabilité de la Direction des ressources humaines (amélioration continue) relèvera maintenant de la Direction générale en vue de former le Bureau de la performance organisationnelle et de l'intelligence d'affaires. M. Dominic Thibeault ajoute qu'à la Direction de l'aménagement et du développement durable, M. Robert Dufresne devient chef de service – Développement et redéveloppement et que toutes les secrétaires feront dorénavant partie de la même équipe sous la responsabilité de Mme Sandra Laquerre.</p> <p>M. Dany Carpentier annonce qu'à la partie huis clos, il reviendra sur le point 23 de l'ordre du jour de la séance publique.</p> <p>M^e Yolaine Tremblay annonce que le point 36 est retiré de l'ordre du jour de la séance publique.</p>
Décision : Retirer le point 36 de l'ordre du jour de la séance publique.	
Responsable de l'exécution : Direction du greffe, gestion des documents et archives.	
Échéancier / suivi : Séance du 18 octobre 2022.	
Qui est arrivé ou a quitté pendant ce point (élu) – heure : s. o.	

Documents remis, discutés, projetés ou écoutés : s. o.

Points demandés par les élu·es et élus municipaux

Sujet	<p>Loge du Colisée – Occupation – Mme Sophie Desfossés</p> <p>Mme Sophie Desfossés présente une proposition de gestion de la loge du Colisée Vidéotron afin de permettre aux organismes admis de bénéficier d'une activité pour leurs membres et leurs bénévoles. La loge serait offerte pour 32 à 34 matchs locaux de hockey sur 36. Les organismes qui souhaitent l'occuper rempliront un formulaire, et un tirage au sort sera fait parmi tous ceux qui auront rempli le formulaire. Le tarif pour l'utilisation de la loge sera de 100 \$ plus taxes. L'organisme pourra ensuite remettre 12 billets gratuits. Une entente a aussi été conclue avec Compass relativement à la nourriture et la consommation d'alcool. L'objectif est d'offrir la loge à compter du 21 octobre 2022. Mme Desfossés précise que le tout est à coût nul.</p> <p>Mme Geneviève Auclair demande si la loge remplacera la soirée Hommage aux citoyennes et citoyens engagés. M. Jean Lamarche et Mme Desfossés répondent que ce n'est pas le cas. M. Lamarche précise qu'avant son arrivée, la loge était gérée par le Cabinet et que cela ne lui convenait pas du point de vue éthique. Cette proposition permet d'avoir un processus éthique et objectif d'occupation de la loge. Mme Desfossés ajoute que l'occupation de la loge par les organismes correspond à un objectif de la planification stratégique de sa direction, soit « stimuler des activités de reconnaissance ». Les membres du Conseil sont d'accord avec la proposition d'occupation de la loge du Colisée Vidéotron.</p> <p>Rémunération des élu·es et élus – M. Pierre Montreuil</p> <p>M. Pierre Montreuil fait un retour rapide sur la présentation qu'il a faite il y a deux semaines et demande à ses collègues de s'exprimer sur les tableaux comparatifs et la proposition du comité de travail, soit un rattrapage salarial visant à atteindre 30 % du salaire du maire et le retour de primes liées à différents rôles.</p> <p>M. Luc Tremblay annonce être contre les primes pour la présidence de comités. Selon lui, les personnes qui choisiront de ne pas accepter de présidence seront pénalisées, même si elles travailleront peut-être plus qu'une présidente ou un président de comité en raison de la charge de travail liée à leur district. Il souhaite que le montant alloué aux présidences soit distribué également entre les membres du Conseil. Pour ce qui est des membres du Comité exécutif, il tolère qu'elles et ils reçoivent une prime parce qu'elles et ils ne peuvent accepter la présidence d'un comité tout en ajoutant que c'est tout de même subjectif. Quant à la prime accordée au maire suppléant, il affirme ne pas la comprendre du tout.</p> <p>M. Dany Carpentier félicite le comité de travail pour le travail accompli. Il est d'accord avec le critère de la disponibilité pour la présidence d'un comité, mais un peu moins avec celui des connaissances. Selon lui, ce qui est important, c'est la capacité à expliquer le sujet. Il affirme être d'accord avec l'augmentation, qui est un rattrapage, mais demande s'il est possible de la répartir sur plusieurs années en raison du contexte budgétaire difficile.</p> <p>Mme Pascale Albernhe-Lahaie est d'accord avec les propos de M. Tremblay, car selon elle, les membres du Conseil travaillent beaucoup à l'extérieur des comités. Elle est contre les primes pour la présidence, car des membres du Conseil ont une charge de travail équivalente à celle d'une présidente ou d'un président en étant plus présents sur le terrain. Elle lance cependant l'idée de jetons de présence pour la présence aux réunions des comités. Elle ajoute que pour elle, être membre du Conseil est un travail à temps plein.</p> <p>Mme Geneviève Auclair est d'accord avec les principes de la proposition du comité de travail et est d'accord avec les primes rattachées au fait qu'une personne a plus de tâches ou de responsabilités. Elle affirme que même si elle connaissait le salaire des élu·es et élus lorsqu'elle a choisi de se lancer en politique municipale, elle ignorait la charge de travail qui était liée au poste de conseillère ou de conseiller. Elle croit qu'il faut informer la population sur ce que représente une présidence de comité et la charge de travail afin de revaloriser le rôle de l'élu·e ou de l'élu.</p> <p>M. Carpentier ne peut se prononcer au sujet des jetons de présence et croit que les attentes du Conseil doivent être claires par rapport au rôle de présidente ou de président de comité.</p> <p>M. Jonathan Bradley félicite lui aussi le comité de travail. Même s'il occupe un autre emploi, il considère être présent pour les gens de son district. Pour lui, ne pas être président d'un comité n'est pas un problème puisqu'il assure une représentativité extérieure. Il affirme être d'accord avec le réajustement par rapport aux villes comparables et avec le partage des primes de présidence entre les membres du Conseil tout en étant d'accord avec les primes accordées aux membres du Comité exécutif et du Comité consultatif d'urbanisme.</p> <p>M. François Vaillancourt souhaite contextualiser la question de la rémunération du point de vue historique puisque de nombreuses voix ont récemment réclamé que le gouvernement provincial soit responsable de la rémunération des élu·es municipales et des élus municipaux. Il rappelle que lorsque les municipalités ont été nommées « gouvernement de proximité », elles se sont vu conférer des responsabilités accrues, et la responsabilité de la rémunération a été transférée du palier provincial au municipal.</p> <p>M. Richard W. Dober reconnaît le travail effectué par le comité de travail et se considère dans une position privilégiée en raison de son âge. Il est mal à l'aise de prendre une décision qui</p>
--------------	--

pourrait avoir des conséquences sur des collègues d'une autre génération. Questionné s'il allait appuyer la décision du Conseil, il répond qu'il serait favorable au consensus.

M^e François Bélisle affirme que les membres du Conseil n'ont pas à avoir honte d'une augmentation de salaire et, même s'il admet que le moment est mal choisi en raison du contexte budgétaire, il n'est pas d'accord pour répartir une augmentation d'environ 6000 \$ sur quelques années. Il évalue qu'il consacre environ 32 heures par semaine à son travail de conseiller et affirme qu'il adore ce travail. Il ajoute que pour lui, un même salaire pour toutes les conseillères et tous les conseillers est sacré et non négociable. Il affirme qu'il est contre les primes aux courtisans et qu'il ne veut pas qu'une personne risque son poste au Comité exécutif en raison d'un vote défavorable ni qu'une personne envisage de siéger au Comité exécutif pour la prime qui est rattachée à ce poste.

M. René Martin, qui est membre du comité de travail, affirme que la proposition du comité est équitable, mais devra être analysée au budget. Selon lui, il n'y avait pas d'autres façons d'offrir un revenu plus élevé à ceux et celles qui en font plus.

M. Alain Lafontaine affirme placer toute son intégrité et sa volonté dans son poste de conseiller puisqu'il croit au système municipal et à la politique de proximité. Il est entièrement d'accord avec la proposition du comité de travail.

Mme Maryse Bellemare, membre du comité de travail, affirme que le travail a été fait consciencieusement après avoir mené des recherches auprès de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et d'autres municipalités. Elle ajoute que la proposition du comité est même inférieure à la proposition faite par l'UMQ.

M^e Annie Pagé rappelle que selon la loi, les deux tiers des membres du Conseil et le maire doivent être d'accord avec la proposition pour qu'elle soit acceptée.

Mme Sabrina Roy annonce être en faveur de la proposition du comité de travail.

Mme Alberne-Lahaie souligne qu'actuellement, il est possible pour un membre du Conseil d'exercer ses fonctions à temps partiel et que mathématiquement, cette personne ne peut faire le même travail qu'un membre du Conseil qui se consacre à temps plein à son rôle d'élu. Selon elle, il y aura une grande iniquité si une personne à temps partiel reçoit une prime de présidence, car elle estime qu'elle travaille plus et qu'elle obtiendrait un salaire moindre. Il faut que le salaire soit avantageux pour attirer des gens de différents horizons et les intéresser à la politique. M. Martin répond qu'il participe à toutes les réunions de ses comités et qu'il fait confiance à ses collègues qui siègent aux autres comités. Mme Geneviève Auclair ajoute qu'il faut aussi tenir compte de la participation aux tables de travail, au comité consultatif agricole et aux conseils d'administration des organismes paramunicipaux. M. Montreuil répond qu'en 2018, M. Claude Ferron avait préparé un chiffré qui comprenait tous ces éléments. Mme Maryse Bellemare ajoute qu'il faut aussi que les membres du Conseil soient présents aux réunions de tous ces comités. M. Dober demande s'il est envisageable, pour les présidentes et présidents de comité qui ont plus de travail que les autres, de faire appel à une assistante ou un assistant pour les aider à gérer ces comités. M. Vaillancourt répond que l'administration publique est là pour cette raison.

M. Jean Lamarche prend la parole et indique que le comité de travail est allé chercher des chiffres dans les villes comparables, chiffres qui peuvent avoir un effet sur le chèque de paie. Pour lui, le rôle actuel du Comité exécutif diffère grandement du rôle qu'il jouait à son arrivée en poste en 2019. En effet, le rôle des personnes nommées au Comité exécutif est beaucoup plus exigeant, et les membres doivent se préparer avant d'assister aux réunions, tout comme la vice-présidente ou le vice-président du Comité exécutif. M. Lamarche précise qu'il vise la professionnalisation de toutes ces fonctions, y compris la présidence de comités. De plus, les membres du Conseil qui président un comité assurent un leadership auprès des directrices et directeurs. Les attentes plus élevées envers ces personnes justifient le salaire plus élevé, et les rôles de ces personnes vont encore évoluer. Toutes ces attentes vont aussi s'appliquer au rôle de maire suppléant ou de mairesse suppléante. M. Lamarche affirme cependant qu'il est difficile d'évaluer le travail effectué dans les districts. M. Tremblay répond que la mairesse suppléante ou le maire suppléant est choisi par tout le Conseil, et qu'il n'y a aucune certitude que cette personne suivra le maire dans ses orientations. M^e Bélisle affirme que certaines personnes suivent aveuglément le maire, utilise un terme irrespectueux pour les désigner, et ajoute qu'il est difficile de changer la politique. M. Pierre-Luc Fortin indique qu'il suffit de regarder les statistiques de vote. Quant au salaire lié à certains postes, il émet un bémol au sujet de la prime pour les membres du Comité exécutif et les présidents et présidentes de comités. Un membre du Conseil demande à M^e Bélisle de retirer ses paroles irrespectueuses. M^e Bélisle accepte et retire ses paroles, mais conserve et assume l'expression « primes aux courtisans ». M. Dober est d'accord avec les propos de M. Lamarche au sujet de la valorisation des postes de présidents et présidentes. M. Tremblay affirme que tout a été dit, que tout le monde est d'accord avec l'augmentation du salaire de base, et qu'il aimerait faire un tour de table au sujet des primes. M. Montreuil demande à M^e Yolaine Tremblay s'il est possible d'y aller en deux étapes : le rattrapage salarial dans un premier temps et les primes aux fonctions dans un deuxième temps. M^e Tremblay répond que tout est possible puisqu'il s'agit d'un règlement. Mme Alberne-Lahaie est d'accord pour une augmentation en deux étapes puisqu'il est nécessaire de faire un bilan du fonctionnement des comités. M. Tremblay est aussi d'accord.

M. Lamarche indique que si tous les membres du Conseil souhaitent que tous et toutes aient le même salaire en 2023, il aura quand même des attentes plus élevées envers les présidentes et présidents de comités au cours de la prochaine année puisqu'il souhaite une transition progressive vers la professionnalisation des postes de présidents et présidentes et des postes des membres du Comité exécutif. Mme Alberne-Lahaie affirme que tous les membres du Conseil devraient se professionnaliser et propose un bonus à la formation continue. M. Lamarche répond qu'il existe déjà le fonds de recherche et de soutien. Et il revient sur les propos de M. Martin, les membres du Conseil doivent se répartir les tâches et se faire confiance.

M. Vaillancourt explique que dans les conseils d'administration, il est question de gouvernance et que les présidents et présidentes doivent rendre compte de l'atteinte, ou non, des objectifs. Cette responsabilité prend de plus en plus d'importance aujourd'hui, et c'est pourquoi un lac-à-l'épaule a été organisé, pour les élus et élues, au sujet de la gouvernance.

M^e Bélisle affirme que si les présidents et présidentes se professionnalisent, il sera essentiel que la proximité avec les directeurs et les directrices revienne.

M. Lamarche souhaite qu'éventuellement, le Conseil de ville soit hétérogène et diversifié. Son objectif premier, en 2021, consistait non pas à travailler sur le salaire, mais sur les tâches. Pour y arriver, il a été nécessaire d'aller chercher des faits. Trois-Rivières est la seule ville à effectuer la répartition des comités en collégialité. Il répète qu'il souhaite que les présidents et présidentes de comités répondent à des attentes et que c'est pourquoi ces personnes méritent une prime. Les membres du Conseil discutent ensuite de rôle à temps plein ou à temps partiel pour les membres élus du Conseil et de la répartition en deux temps de la rémunération (salaire de base en 2023 et rémunération des tâches en 2024). M. Fortin demande si, en décembre 2021, les membres du Conseil auraient choisi leurs présidences de la même façon si la rémunération n'avait pas été la même pour tout le monde. Il ne veut pas que les gens qui occupent un autre emploi délaissent des responsabilités parce qu'elles et ils n'auront pas le temps de présider un comité.

M. Lamarche propose alors de tenir un vote indicatif sur la proposition du comité de travail : augmentation du salaire de base et prime aux fonctions. Neuf membres du Conseil sont en faveur de la proposition et quatre membres du Conseil sont en défaveur de la proposition. M. Montreuil communiquera avec Mme Sabrina Roy et M. Daniel Cournoyer pour connaître leur opinion.

M. François Vaillancourt revient sur la question de Mme Pascale Albernhe-Lahaie au point 12 de l'ordre du jour de la séance publique. Il lui demande de poser de nouveau sa question pour que M. Francis Brouillard, directeur général adjoint – Opérations à IDÉTR, puisse répondre. Mme Albernhe-Lahaie demande en quoi consiste le fonds. M. Brouillard répond qu'il s'agit d'une aide financière que le gouvernement provincial accorde aux municipalités. Cette aide, dédiée au développement économique, est répartie dans divers programmes. Pour recevoir le plein montant, versé en plusieurs tranches, un rapport doit être préparé et ensuite adopté. Mme Albernhe-Lahaie affirme qu'elle ne sait pas quels sont les programmes choisis et pourquoi une partie des fonds sert aux ressources humaines d'IDÉTR. M. Brouillard explique qu'il s'agit du rapport 2020, année COVID, et que des ressources ont été dédiées au développement économique pour mettre de l'avant des mesures de développement économique et pour accompagner les entreprises.

M^e Yolaine Tremblay annonce l'ajout de deux points en Affaires nouvelles : une entente avec le CIUSSS-MCQ et la Société québécoise des infrastructures et la modification du volet 3 du contrat 6000-13-096D adjudgé le 15 février 2022.

M^e Annie Pagé revient sur une question posée à la plénière du 4 octobre dernier au sujet de l'évolution des réclamations concernant les refoulements d'égout. Elle a envoyé un courriel à tous les membres du Conseil présentant l'évolution de ces réclamations.

Décision : Ajouter deux points en Affaires nouvelles à l'ordre du jour de la séance publique.

Responsable de l'exécution : Direction du greffe, gestion des documents et archives.

Échéancier / suivi : Séance du 18 octobre 2022.

Qui est arrivé ou a quitté pendant ce point (élu) – heure : M^e François Bélisle quitte la session de travail à 13 h 40 et est de retour à 13 h 56. Mme Sabrina Roy quitte la session de travail à 14 h 20. M. Pierre-Luc Fortin se joint à la session de travail à 14 h 25.

Documents remis, discutés, projetés ou écoutés : s. o.

Tour de table des présidentes et présidents des comités

Sujet	<p>Corporation de développement de l'île Saint-Quentin M. Pierre Montreuil annonce que la planification stratégique est bien préparée et qu'elle est prometteuse pour les actions qui seront posées au cours des deux ou trois prochaines années.</p> <p>Société de transport de Trois-Rivières M. Pierre Montreuil annonce qu'il participera au congrès de l'Association du transport urbain du Québec à Saguenay. Et il revient sur la première rencontre citoyenne qui s'est tenue le 17 octobre. Une douzaine de personnes étaient présentes, il y a eu une belle mobilisation des gens vivant avec un handicap visuel, et ce fut un exercice constructif.</p> <p>Comité Assurer la mobilité durable dans la Ville M. Pierre Montreuil résume les sujets discutés à la dernière réunion du Comité : desserte de la STTR dans les périphéries, plan d'immobilisations sur dix ans pour le réseau cyclable, scénario pour sécuriser le lien entre le pont Duplessis et l'Île Saint-Quentin ainsi que travaux sous le pont Duplessis et ralentissement de la circulation à prévoir en 2023.</p> <p>Comité Animer et soutenir la communauté M. Luc Tremblay annonce qu'un seul point a été discuté à la partie diffusée sur le Web de la dernière réunion. Après une discussion franche et animée, le Comité a recommandé, à la majorité des voix, la fermeture de cinq piscines à l'été 2023 (parc Jean-Perron, parc Anjou, parc des Chenaux, parc des Ormeaux et Jean-Béliveau).</p> <p>Comité Assurer un environnement sain et propre Mme Geneviève Auclair informe ses collègues que seul le sujet de la prolongation des collectes toutes les semaines au centre-ville jusqu'en avril 2023 aux frais de Trois-Rivières Centre a été discuté.</p>
Décision : s. o.	
Responsable de l'exécution : s. o.	
Échéancier / suivi : s. o.	
Qui est arrivé ou a quitté pendant ce point (élu) – heure : M. Daniel Cournoyer quitte la session de travail à 13 h 50 et est de retour à 13 h 59.	
Documents remis, discutés, projetés ou écoutés : s. o.	